



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 16 Septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	

Vote
Aucun
Pour :
Contre :
Abstention :

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 09/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. MICHELAT Jean-François à Mme PASQUET Christine, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André

Excusée : Mme DOUCET Denise

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommé secrétaire : M. MASSONNEAU Philippe

2025-072 – RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU DELEGATAIRE - SOCIÉTÉ DES CREMATORIUMS DE FRANCE POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM INTERCOMMUNAL DE L'AME - EXERCICE 2024

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing a confié la gestion et l'exploitation du Crématorium intercommunal à Crématoriums de France (« SCF » dans la suite de ce rapport) par contrat d'affermage à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée totale de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2024 a pour but de vous présenter en détail l'activité de votre crématorium, les principaux faits marquants de l'exercice qui vient de s'achever ainsi que les principaux indicateurs économiques qui y sont associés.

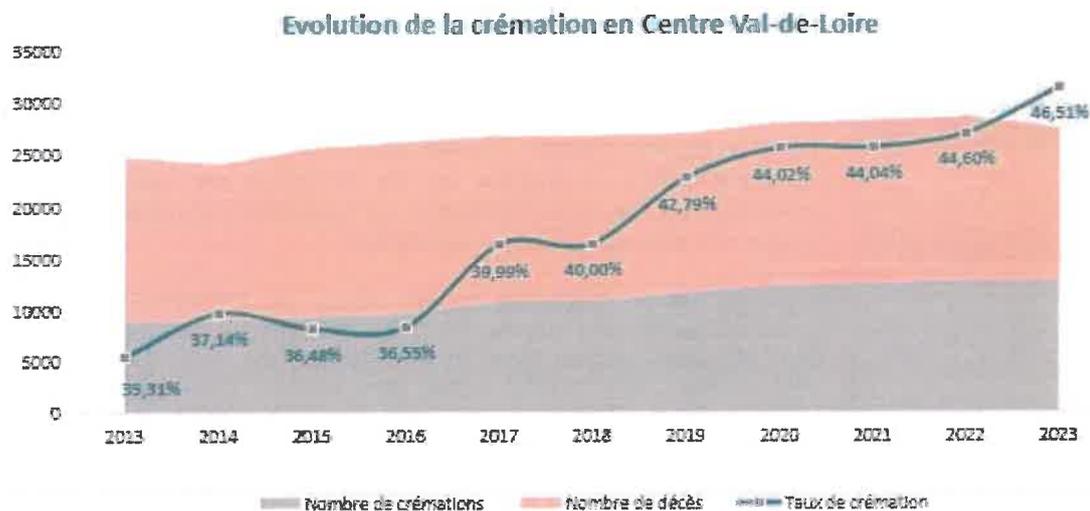
Les faits marquants de 2024 :

- Un volume de crémations en baisse par rapport à l'exercice précédent, notamment à la suite de l'ouverture du crématorium de Montereau-Fault-Yonne.

- Un niveau de satisfaction très élevé (9,1/10), mesuré grâce au dispositif permettant de recueillir les remarques des familles.
- Des projets de crématoriums à proximité (notamment à Romilly-sur-Seine et à Sens), ainsi que l'ouverture du crématorium de Montereau-Fault-Yonne en septembre 2023, qui viendront également réduire l'activité et le chiffre d'affaires de la DSP au cours des prochaines années.

L'activité du crématorium en 2024 :

Le nombre de crémations en 2023 dans la région Centre-Val de Loire est resté stable par rapport à 2022. Le taux de crémation a quant à lui augmenté, passant de 44,6 % en 2022 à 46,51 % en 2023, et demeure supérieur au taux national.

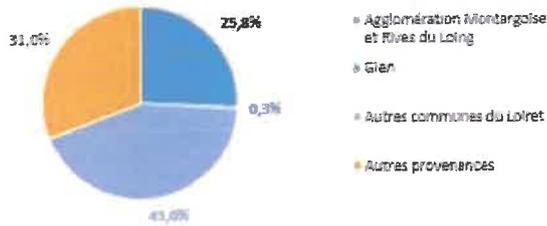


Nombre de crémations et autres prestations	2023	2024
Crémation adulte	1 163	1 103
Crémation enfant de 1 à 12 ans	0	2
Crémation enfant de moins de 1 an	5	5
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	0	0
Crémation d'exhumation d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	2	1
Crémation d'exhumation d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	14	13
Crémation d'exhumation administrative	2	3
Total des crémations estampillées	1 186	1 127
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	1 167	1 177
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	1	1
Location salle de retrouvailles	36	47
Conservation de l'urne au crématorium (au-delà de 4 mois)	2	1
Fourniture d'une urne standard	0	0
Crémation de pièces anatomiques : petit conteneur (10Kg et 50L max)	29	32
Crémation de pièces anatomiques : moyen conteneur (30Kg et 100L max)	0	0
Crémation de pièces anatomiques : grand conteneur (60Kg et 200L max)	0	0
Dispersion site cinéraire	147	131
Plaque de columbarium	8	3
Plaque espace de dispersion	59	64
Remise commerciale	0	1

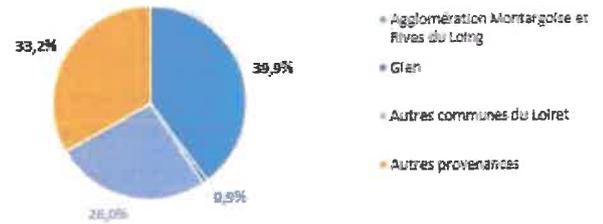
Le nombre de crémations a diminué de 5 % entre 2023 et 2024. Cette baisse s'explique par l'ouverture du crématorium de Montereau-Fault-Yonne le 13 septembre 2023.

La quasi-totalité des crémations est désormais accompagnée d'une cérémonie personnalisée.

Provenance des crémations en 2024
Selon le lieu de résidence des défunts



Provenance des crémations en 2024
Selon le lieu de décès des défunts



Tarifs pratiqués :

La révision des tarifs pratiqués est définie dans le contrat de délégation de service public, lequel permet de prendre en compte la hausse mécanique des charges d'exploitation du crématorium liée aux évolutions du marché.

Conformément à ce contrat, les tarifs du crématorium ont donc augmenté de 2,1 % à compter du 1er janvier 2024 par rapport à 2023.

Rappel des tarifs pratiqués :

Tarifs du crématorium en € TTC	1er janvier 2023	1er janvier 2024
Crémation adulte	628,26	641,47
Crémation enfant de 1 à 12 ans inclus	344,34	351,58
Crémation enfant de moins d'un an	Gratuit	Gratuit
Crémation et fourniture urne ou dispersion des cendres (sur présentation du certificat d'indigence <u>d'une commune de la Communauté d'Agglomération</u>)	Gratuit	Gratuit
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	688,68	703,15
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	344,34	351,58
Crémations restes mortels à la demande d'une collectivité	1 033,01	1 054,73
Conteneurs de 10 kg et 50 litres max.	114,54	116,94
Conteneurs de 30 kg et 100 litres max. (petit modèle)	344,34	351,58
Conteneurs de 60 kg et 200 litres max. (grand modèle)	688,68	703,15
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	Inclus	Inclus
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	173,98	177,64
Conservation de l'urne au crématorium (forfait mensuel au-delà de 4 mois)	78,29	79,93
Fourniture d'une urne standard (dans le cas exceptionnel où l'urne fournie par l'opérateur funéraire ne serait pas de capacité suffisante pour contenir la totalité des cendres)	Gratuit	Gratuit

Tarifs de l'espace cinéraire en € TTC	1er janvier 2023	1er janvier 2024
Dispersion des cendres dans l'espace aménagé	86,99	88,82
Case individuelle en sous-sol		
Location pour une durée de 5 ans	289,97	296,06
Location pour une durée de 15 ans	724,92	740,16
Location pour une durée de 30 ans	1 594,82	1 628,35
Location pour une durée de 50 ans	2 609,71	2 664,58
Case en columbarium collectif		
Location pour une durée de 5 ans	579,94	592,13
Location pour une durée de 15 ans	1 449,84	1 480,32
Location pour une durée de 30 ans	2 899,68	2 960,64
Location pour une durée de 50 ans	4 784,47	4 885,06
Plaque de columbarium	191,70	195,73
Plaque espace de dispersion	145,24	148,28

Situation financière – redevance à verser au délégant (en € HT) :

Une redevance d'occupation du domaine public est versée chaque année au délégant, conformément aux dispositions de l'article 42 du contrat de Délégation de Service Public.

Elle est composée d'une part fixe et d'une part variable (10 % de l'écart positif entre le chiffre d'affaires réalisé l'année précédente et le chiffre d'affaires prévisionnel annexé au contrat de DSP). Une redevance pour frais de contrôle s'ajoute également au total.

Pour l'année 2024, le chiffre d'affaires prévisionnel après indexation est de **679 568 €**. L'établissement a réalisé un chiffre d'affaires de **641 791 €**, soit inférieur au montant prévisionnel inscrit au CEP. Dans ce cas, aucune part variable n'est due, car l'écart n'est pas positif.

La redevance totale s'élève donc à **18 500 €** pour l'année 2024.

Evolution de la redevance versée sur la durée de la DSP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulé
Redevance - Partie fixe	10 000	10 134	10 395	10 580	10 399	10 667	12 062	12 332	86 568
Redevance - Partie variable	1 045	5 353	17 444	19 399	11 854	11 061	726	0	66 871
Frais de contrôle	5 000	5 067	5 198	5 290	5 200	5 334	5 041	6 166	43 297
Redevance totale (en €)	16 045	20 554	33 036	35 269	27 452	27 062	18 849	18 500	196 757
Variation de la redevance N/N-1	n.d.	+25,1%	+60,7%	+6,8%	-22,2%	-1,5%	-20,3%	-1,5%	n.d.
Chiffre d'affaires (CA)	513 290	572 282	687 589	735 555	660 757	676 805	661 174	641 791	4 517 457
Redevance (en % du CA)	3,1%	3,6%	4,7%	4,8%	4,2%	4,0%	2,9%	2,9%	4,4%

Maintenance et GER :

Les dépenses de GER nécessaires au cours de la DSP ont été arrêtées à 202.000 € sur les 10 ans de la DSP, dont 123.000 € d'entretien du bâtiment, 40.000 € d'aménagements extérieurs du site, 20.000 € de renouvellement du mobilier et des éléments décoratifs et 19.000 € d'entretien et renouvellement des équipements techniques, informatiques, audio et vidéo.

Les opérations de maintenance réalisées au cours des 8 dernières années représentent un total de 124 089 € (à comparer aux 74 900€ prévus contractuellement entre 2017 et 2024).

L'ensemble de ces prestations d'entretien représente un investissement total de 5.249€ pour l'année 2024.

Compte de résultat de l'établissement :

En 2024, le chiffre d'affaires lié aux crémations a diminué de **7 %**, principalement en raison de la baisse du nombre de crémations réalisées (-5 % par rapport à 2023).

Compte de résultat- 2024

Montants en €	2023	2024	Var 2024/23 (€)	Var 2024/23 (%)
Produits d'exploitation	666 145	619 192	-46 953	-7%
Achats (y compris variations des stocks)	(64 664)	(65 340)	(675)	1%
Achats d'articles funéraires	(6 695)	(6 556)	139	-2%
Eau	(398)	(1 427)	(1 029)	258%
Gaz	(21 664)	(27 082)	(5 417)	25%
Electricité	(20 354)	(12 517)	7 837	-39%
Réactifs unité de filtration	(3 373)	(4 422)	(1 049)	31%
Fournitures administratives et équipements	(12 180)	(13 336)	(1 156)	9%
Services extérieurs	(62 982)	(60 884)	2 098	-3%
Entretien et réparations sur biens immobiliers	(19 997)	(10 724)	9 273	-46%
Entretien et maintenance sur biens mobiliers	(1 770)	(1 010)	760	-43%
Maintenance et contrôle des équipements de crémation et filtration	(32 142)	(40 743)	(8 600)	27%
Autres dépenses (assurance, télésurveillance, etc..)	(9 072)	(8 407)	665	-7%
Autres services extérieurs	(11 078)	(11 014)	64	-1%
Communication et télécommunications	(4 582)	(4 042)	541	-12%
Autres charges (frais bancaires, déplacements, etc..)	(6 495)	(6 972)	(477)	7%
Impôts et taxes	(11 823)	(5 013)	6 811	-58%
Charges de personnel	(172 924)	(194 942)	(22 018)	13%
Autres charges de gestion courante	(109 631)	(105 930)	(5 298)	5%
Redevance fixe et frais de contrôle	(16 737)	(23 036)	(4 300)	23%
Redevance variable sur CA	1 834	(5 494)	(7 328)	-400%
Frais de structure &/ou siège	(83 268)	(77 395)	5 869	-7%
Charges diverses de gestion courante	(461)	(0)	461	n.a
Dotations aux amortissements	(216 330)	(217 683)	(1 353)	1%
Résultat d'exploitation	25 713	(41 612)	(67 325)	-262%
Résultat financier	0	0	0	n.a.
Résultat exceptionnel	0	1 638	1 638	n.a.
Résultat net avant impôt	25 713	(37 974)	(63 687)	-248%

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-39, L1411-3 et D2224-1 à D2224-5 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°16-308 en date du 16/12/2016 approuvant le contrat de délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise conclu avec la société des Crématoriums de France,

Vu le rapport annuel du délégataire sur le service public de crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing n°25-166 en date du 01/07/2025 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultatives des Services Publics Locaux le 23 juin 2025,

Considérant qu'il appartient au maire de présenter de présenter ce document au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

Considérant le rapport annuel joint, adressé le 28 août 2025, pour l'exercice 2024, par la société des Crématoriums de France (SCF), comprenant notamment un rapport d'activités et de qualité de service ainsi que les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public,

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

Mme DOUCET ne souhaite pas prendre acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/09/2025

Le Secrétaire de Séance,



Philippe MASSONNEAU



Le Maire,

Denise SERRANO

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 23/09/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le



ID : 045-214503385-20250923-2025_072-DE